

**Vous aussi,
Devenez membre
des
commissions.
Rejoignez-nous !**

Appréhendez !

Les futurs projets de norme,

Prenez part !

*Au contenu des futures
normes,*

Commentez !

Les projets en consultation,

Participez !

*Aux réunions des commis-
sions françaises*

**Devenez Expert
Européen !**

*Et aller défendre les posi-
tions stratégiques françaises*

Agenda des prochaines Commissions

AF 043 ameublement général

Mardi 5 mai 2015—matin

**AF 021 mobilier de péri-
culture**

Mardi 12 mai 2015

CEN/TC 207 Ameublement

Jeudi 21 mai 2015

AF 004 mobilier de bureau

Lundi 22 juin 2015

**GT 7 Affichage environne-
mental**

*Jeudi 3 septembre—Après-
midi*

Rapport de situation de la normalisation

Chaque année, le BNBA publie sur le site internet de FCBA un document intitulé « **Rapport de situation** » pour chacun des secteurs qu'il couvre, dont l'ameublement. Ce rapport de situation fournit au lecteur une vue détaillée des travaux normatifs de l'année passée et à venir. On y trouve un bilan de l'activité écoulée avec l'indication des enjeux pour chaque projet de norme en cours ou

publié. On peut également découvrir la structuration du comité technique TC 207. Les représentants nationaux dans ces structures sont en outre mentionnés.



On y retrouve enfin la liste de toutes les normes publiées concernant l'ameublement et les activités liées à l'ameublement (par exemple des normes de quincailleries) ainsi que le programme de travail pour les trois prochaines années. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://fcba.fr/content/bureau-de-normalisation-bois-et-ameublement>

Logo TRIMAN

Le Logo TRIMAN symbolise le geste de tri en vue du recyclage.



Le décret 2014-1577 TRIMAN a été publié le 26 décembre 2014.

Cette **réglementation** s'applique aux **éléments d'ameublement domestiques et à leurs emballages mis sur le marché**

français.

Cependant, tout élément de mobilier, indépendamment de ses matériaux, est considéré comme « **pouvant faire l'objet d'un recyclage de manière effective au vu des conditions technico-économiques du moment** » (extrait du décret TRIMAN).

Les fabricants de mobiliers professionnels, ou de mobiliers domestiques à destina-

tion des marchés étrangers, peuvent appliquer le décret TRIMAN afin de contribuer à un meilleur tri des déchets d'emballage et du mobilier en fin de vie sans entrer en contradiction avec d'autres réglementations existantes. Le texte précise que la signalétique « doit figurer sur le produit. A défaut, [elle] peut figurer sur l'emballage, la notice ou tout autre support y compris dématérialisé ».

Nouveaux projets en mobilier de bureau

Dimensions des sièges de travail de bureau

Le groupe de travail relatif au mobilier de bureau révisé depuis 2012 la norme **NF EN 1335-1 dimensions des sièges de travail de bureau**. Le but de cette révision est de clarifier la manière de mesurer certaines dimensions de la norme actuelle sans remettre en cause le mobilier conforme aujourd'hui.

A ce stade des travaux, le groupe souhaite s'inspirer de la norme **ISO 24496**.

Sécurité des sièges de bureau.

Les membres du Comité Technique CEN/TC 207 Ameublement ont décidé de réviser la norme **NF EN**

1335-2 exigences de sécurité des sièges de travail de bureau, en s'inspirant de la trame du projet prEN 527-2. Il s'agit d'inclure les exigences de sécurité et de faire référence aux normes de méthodes d'essai sièges : NF EN 1728 et NF EN 1022. Le projet a été envoyé aux membres du Groupe de travail.



Sécurité des tables de travail de bureau

Le dépouillement des commentaires reçus durant l'enquête relative au prEN 527-2 **exigences de sécurité des tables de travail de bureau** a été effectué. La France a indiqué un **manque d'exigences pour les tables d'une hauteur supérieure à 950 mm** et devrait proposer des essais complémentaires. L'Allemagne souhaite quant à elle effectuer des expérimentations supplémentaires pour les **dispositifs de réglages en hauteur**.

La prochaine réunion européenne devrait permettre de conclure sur ces points et de mener le projet vers une seconde enquête publique.



Quoi de neuf ?

Puériculture

Les travaux concernant la norme sous mandat de la commission européenne « **sièges pour enfants** » continuent. Des chapitres des normes françaises NF D 60-300-2 et NF D 61-062 ont été repris dans le projet de norme européen. Une prochaine réunion européenne en juin devrait permettre de finaliser le projet pour un envoi en enquête.

De nombreuses secondes enquêtes à venir

Suite aux réunions de fin d'année 2014, il a été décidé de lancer des nouvelles enquêtes pour les projets de norme suivants : prEN 15372 tables non domestiques, prEN 12727 sièges en rangée, et prEN 581-3 tables extérieures.

La norme dimensionnelle des sièges et tables scolaires au Vote Formel

Le FprEN 1729-1 va être envoyé au Vote Formel. Suite à la seconde enquête, les exigences relatives au point S ont été supprimées pour les sièges de taille 2, et les méthodes de mesure ont été clarifiées, conformément aux demandes françaises.



Finitions

La norme **NF D 60-050 méthodes générales d'essai des finitions** est en cours de révision. La France va porter des projets de norme français de finition au niveau européen : un **classement visuel** des finitions, un projet de **classification**, ainsi que des essais de **chocs sur les chants**.

Mobilier urbain

La norme NF P 99-610 relative aux mobiliers d'assise a été publiée en décembre 2014. Cette norme comporte des niveaux d'exigences sur les matériaux à utiliser (tenue à la corrosion, etc.) et des méthodes d'essai reproductibles au sein des entreprises. Le projet français a été porté au niveau européen où il sera étudié en fin d'année.



Normadico : Le Vote Formel

Après avoir traité les commentaires reçus lors de l'enquête, le Groupe de Travail (WG) en charge d'une norme transmet le document finalisé au Comité Technique (TC) dont il dépend afin que celui-ci puisse prendre une décision pour passer au stade suivant.

Le TC peut alors décider d'envoyer le projet de norme au Vote Formel.

Chaque pays membre du CEN dispose ensuite de 3 mois pour voter. Ils doivent choisir entre trois possibilités :

- Approbation sans commentaire pour que le projet devienne une norme européenne;

- Approbation avec commentaires éditoriaux uniquement (fautes de frappe, mauvaise numérotation de paragraphes, etc.) ; ou

- Désapprobation, justifiée par des commentaires techniques.

Il est à noter que tout vote avec commentaire technique revient à une désapprobation.

En outre, seuls les commentaires éditoriaux sont pris en compte à l'issue du vote.

Il s'agit d'un vote pondéré des pays qui se sont exprimés.

Chaque pays détient ainsi un poids différent. La France dispose du coefficient pondérateur le plus fort avec 29 voix sur 405, tout comme l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Italie et la Turquie. Il faut une majorité pondérée de 71% pour que le projet soit approuvé par le CEN et puisse être publié.

Ces coefficients sont calculés en fonction de la puissance économique et démographique du pays.

Publications



NF P 99-610 : mobiliers d'assise
décembre 2014

NF X 54-045 : couchettes pour crèches et maternelles
décembre 2014

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

Enquêtes publiques



prNF D 61-062 sièges de type chiliennes
Jusqu'au 04 mai 2015

prEN 12520 & 12521 sièges et tables domestiques
Jusqu'à fin juin 2015

prEN 581-1&3 sièges et tables d'extérieur
Jusqu'à fin juillet 2015

Vous êtes invités à commenter ces projets sur le site AFNOR

<http://www.enquetes-publiques.afnor.org/>

Important !



Nouvelles procédures d'enquête Publique

Depuis le 1er janvier 2015, les durées des Enquêtes Européennes ont été modifiées : elles passent **de 5 à 3 mois**. Au niveau national elles sont maintenues à 2 mois.

Cela signifie que chaque pays ne dispose plus que d'un mois, pour organiser le traitement des commentaires, leur traduction et l'envoi de ceux-ci. Ces délais beaucoup plus restreints laissent donc moins de visibilité pour planifier les réunions et les travaux associés.

Cette décision a pour but de réduire les délais de rédaction des normes. Exceptionnellement, pour l'année 2015, suite à une demande du DIN (équivalent d'AFNOR en Allemagne), ces enquêtes seront de 4 mois.



BUREAU
DE NORMALISATION
BOIS ET AMEUBLEMENT

Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10 rue Galilée - 77420 Champs sur Marne
Tel. : 01 72 84 96 53

Contact ameublement : Adrien GAUDRON
Tél. : 01 72 84 96 51
adrien.gaudron@fcba.fr